



COYREZE  
LE DÉPARTEMENT



ODPE

OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL  
de la PROTECTION DE L'ENFANCE

# La présentation de L'ODPE

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance est une instance réglementaire, rendue obligatoire par la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, et précisée par la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

L'objectif est de mieux appréhender les spécificités de la Protection de l'Enfance et de mutualiser les connaissances et compétences des différents acteurs pour construire ensemble cet outil d'aide à définition des orientations stratégiques de la politique de Prévention et de Protection de l'Enfance de la Corrèze.

## Les missions de L'ODPE

Elles sont définies par l'article L226-3-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles [CASF], renouvelé par la loi du 14 mars 2016 et sont les suivantes:

- Recueillir, examiner et analyser les **données relatives à l'enfance en danger** dans le département et les adresser à l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance [ONPE] ;
- Être informé de toute **évaluation** des établissements et services intervenant dans le domaine de la Protection de l'Enfance ;
- Suivre la mise en œuvre du **schéma départemental** et formuler des avis ;
- Formuler des propositions et avis sur la mise en œuvre de la **politique de prévention et protection de l'enfance** dans le département ;
- Élaborer un programme départemental pluri annuel des besoins de **formation** en prévention et protection de l'enfance et de réaliser un bilan annuel des formations continues délivrées dans le département.

# L'ODPE de la Corrèze

L'organisation et le fonctionnement de l'ODPE de la Corrèze prennent ancrage dans une participation active de l'ensemble des acteurs pour une observation, une analyse et une démarche de prospective partagées de la Protection de l'Enfance en Corrèze.

Pour ce faire, l'ODPE de la Corrèze est constitué de plusieurs instances :

## Un comité stratégique

Il est chargé de suivre la mise en œuvre du dispositif de l'ODPE, de prescrire des études et / ou recherches à mener et de valider les travaux, en vue de définir les orientations stratégiques à soumettre au Président du Conseil Départemental.

## Trois comités techniques

### Le Comité Technique Formation

Il élabore le programme départemental pluri annuel des besoins de formation en prévention et Protection de l'Enfance et des Familles et examine et recense les formations continues de l'année N-1.

### Le Comité Technique Études et Recherches

Il analyse les données recensées et pilote les études et recherches menées par l'ODPE.

### Le Comité Technique Communication

Il élabore et suit le plan de communication de l'ODPE. Il assure la planification et l'organisation des événements.

## Une assemblée plénière annuelle

Elle se compose de l'ensemble des adhérents de l'ODPE de la Corrèze et se réunit annuellement. Cette Assemblée est destinée à présenter le bilan des travaux menés par l'ODPE durant l'année écoulée, avant transmission au Président du Conseil Départemental.

## L'ODPE, une instance partenariale

Le Président du Conseil Départemental préside l'ODPE.

La direction de l'Action Sociale, des Familles et de l'insertion est en charge de sa mise en œuvre et de son fonctionnement.

Les partenaires de l'ODPE sont l'Etat et ses différents services (Préfecture, Education nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse, DDCSPP de la Corrèze, Groupement de gendarmerie départemental, Sécurité publique de la Corrèze) ainsi que les institutions suivant :

Les Tribunaux de Grande Instance, l'Ordre des avocats au barreau de Brive et Tulle, l'ARAVIC, les associations représentantes des familles et de l'enfant, des représentants des jeunes accompagnés en Protection de l'enfance, les associations gestionnaires d'établissements et services relevant de la Protection de l'Enfance, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, l'Association des maires de la Corrèze, le Défenseur des droits (en tant qu'invité), les Centres Hospitaliers de la Corrèze, les Centres Hospitaliers psychiatriques (19 et 87), le CHRU Limousin, les réseaux PERINAT (Nouvelle-Aquitaine et Limousin), le GCSSMC, la MDPH et l'Ordre des médecins.

L'engagement des membres de l'ODPE constitue le socle du fonctionnement de l'Observatoire



Conseil départemental de la Corrèze  
9 rue René et Emile Fage 19 000 TULLE  
**Tél.** : 05 55 93 73 80  
**Mail** : [odpe19@correze.fr](mailto:odpe19@correze.fr)  
[www.correze/odpe.fr](http://www.correze/odpe.fr)

